

---

## Communiqués de la FFT du mercredi 28 juillet 2021 émis par Michaël Debiesse, Secrétaire National

---

### COMMUNIQUE 1 – Libre Duo

---

Comme nous vous l'avons annoncé il y a quelques semaines, Olonne ne peut plus organiser le championnat de France libre DUO lors du week-end du 22-23 janvier 2022.

Pas de candidat à l'heure actuelle, nous avons donc une nouvelle fois, en dernier recours, demandé à l'office du tourisme de Vichy. Le palais des congrès était malheureusement occupé ce week-end là. On nous a donc proposé à la place le week-end du 5-6 février 2022.

Le CA, devant l'urgence de la situation, a décidé de valider cette date.

Nous sommes désolés de cette contrainte car nous sommes conscients que cela impacte vos calendriers mais nous n'avons pas le choix (en admettant que la situation sanitaire de l'époque nous permettra de jouer). Merci de prévenir vos présidents de CCR ou toute personne s'occupant de la gestion du calendrier.

### COMMUNIQUE 2 – Pass sanitaire

---

Le pass sanitaire est devenu obligatoire pour les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes (salles de spectacle, les parcs d'attractions, les salles de concert, les festivals, les salles de sport, les cinémas...).

Le CA de la FFT a donc convenu que nous devons l'imposer lors de nos manifestations.

A l'entrée de chaque tournoi, qualificatif, championnat, ... les joueurs qui souhaitent participer devront présenter sous format papier ou numérique :

- Soit une preuve de vaccination avec un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire post injection finale
  - 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
  - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen) ;
  - 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
- Soit un test négatif de moins de 48h (Test PCR ou antigénique)
- Le résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Pour information, le club d'Albi a décidé de maintenir son festival et le triathlon en parallèle. La préfecture a imposé ce pass sanitaire au club d'Albi. Il le faudra donc pour participer au triathlon et à tous les tournois du festival. C'est une demande de la préfète du Tarn et des contrôles seront effectués au cours de la semaine. En cas de manquement, 135€ d'amende à titre personnel pour le contrevenant et 750€ pour le club d'Albi. Par respect pour le club, merci de respecter cette contrainte.

En ce qui concerne le masque, il faudra respecter et appliquer les décisions gouvernementales (ou préfectorales, ou locales). Si le masque est obligatoire, l'organisateur veillera à faire respecter le port du masque. L'organisateur de la manifestation aura aussi le droit de l'imposer même si les autorités ne l'ont pas rendu obligatoire.

De plus, il serait bien que les personnes qui publient des photos sur les réseaux sociaux, publient des photos de gens portant le masque pour que l'on évite des reproches évitables. Nous vous remercions d'avance de diffuser cette information.